

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée en conformité avec les exigences de la *Loi sur la fiscalité municipale* :

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Deschambault-Grondines pour les années 2027, 2028 et 2029 a été déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière, situé au 120 rue Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, le 23 octobre 2026.

QUE conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi au plus tard le 30 avril 2027.

QUE pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé, au :

MRC de Portneuf
185, route 138
Cap-Santé (Québec)
GOA 1LO

- être faite sur le formulaire prescrit au paragraphe 2 de l'article 263 de la Loi sur la fiscalité municipale intitulé : Demande de révision à l'égard du rôle d'évaluation foncière, lequel est disponible dans la section : Évaluation foncière du site Internet de la MRC de Portneuf (www.portneuf.ca).
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 385 de la MRC de Portneuf, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, ce 28^e jour du mois d'octobre 2026.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28^e octobre 2026 entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud,
Directrice générale et greffière-trésorière